

N° D'ORDRE : 2021-131

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Excusé : 00

Absents : 02

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 29 septembre 2021

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

6 – AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MATAVAA NUI

Monsieur le Maire explique qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Matavaa Nui afin de compenser les dépenses liées aux contrôles du Pass Sanitaire à l'occasion des manifestations organisées durant la période estivale.

Les contrôles ont été réalisés par à la société de surveillance SARL SAS POINT ALARME – 157 Corniche Michel Pacha, Tamaris, 83500 La Seyne-sur-Mer – pour la somme de de 1382,16 € lors de l'évènement « Matavaa Nui Heiva » organisé du 6 au 8 août 2021.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir attribuer à l'Association Matavaa Nui une subvention exceptionnelle d'un montant de 1382,16 € étant précisé que les crédits sont prévus au chapitre 67 compte 6745.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1382,16 € ;
- de dire que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Principal 2021 au chapitre 67 compte 6745.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.



Le Maire,

Gilles VINCENT